

## Publication d'éléments de rémunération du Président-Directeur Général de L'ORÉAL effectuée en application du Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées de novembre 2015

Le Conseil d'Administration de L'ORÉAL, lors de sa réunion du 11 février 2016, a arrêté, sur proposition du Comité des Ressources Humaines et des Rémunérations, les décisions suivantes concernant la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon, Président-Directeur Général de L'Oréal :

### Rémunération au titre de l'exercice 2015

Après examen des critères d'évaluation de la performance détaillés dans le Document de Référence 2014 en page 83, la partie variable annuelle de la rémunération 2015 de Monsieur Jean-Paul Agon a été arrêtée à 1.782.000 euros bruts, soit 81 % de l'objectif maximum de 2.200.000 euros bruts.

### Rémunération au titre de l'exercice 2016

Le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la partie fixe de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Agon à son niveau actuel, soit 2.200.000 euros bruts.

Le Conseil a également décidé de maintenir, pour la partie variable annuelle, un objectif maximum de 100% de la partie fixe, soit 2.200.000 euros bruts. Les critères d'évaluation de la performance ont été dans l'ensemble reconduits par le Conseil d'Administration et seront détaillés dans le Document de Référence 2015.

---

*«Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres L'Oréal. Si vous souhaitez obtenir des informations plus complètes concernant L'Oréal, nous vous invitons à vous reporter aux documents publics déposés en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en version anglaise sur notre site Internet [www.loreal-finance.com](http://www.loreal-finance.com). Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que la Société estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.»*

### **Contacts L'ORÉAL** (standard : 01.47.56.70.00)

#### **Actionnaires individuels et Autorités de Marché**

M. Jean Régis CAROF  
Tél : 01.47.56.83.02  
[jean-regis.carof@loreal.com](mailto:jean-regis.carof@loreal.com)

#### **Analystes financiers et Investisseurs Institutionnels**

Mme Françoise LAUVIN  
Tél : 01.47.56.86.82  
[francoise.lauvin@loreal.com](mailto:francoise.lauvin@loreal.com)

#### **Journalistes**

Mme Stephanie CARSON-PARKER  
Tél : 01.47.56.76.71  
[stephanie.carsonparker@loreal.com](mailto:stephanie.carsonparker@loreal.com)

Pour plus d'informations, veuillez consulter les banques, les sociétés de bourse ou les établissements financiers (Code I.S.I.N. : FR0000120321), ainsi que vos journaux habituels ou le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs, <http://www.loreal-finance.com>, ou l'application mobile L'Oréal Finance, ou contacter le numéro vert : 0.800.66.66.66 (appel gratuit).

---